

DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE 2023/2024

Valable du 4 septembre 2023 au 31 août 2024

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ
MERCİ DE REMPLIR EN MAJUSCULE ET DE NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS**

**LES DOSSIERS SONT À REMETTRE LORS DE LA PERMANENCE À LA MAIRIE
DU 22 MAI AU 9 JUIN 2023**

PASSÉ CE DÉLAI, LES DOSSIERS SERONT TRAITÉS ULTÉRIEUREMENT

Toutes les familles sont acceptées :

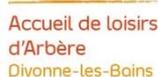
- ✓ Dès lors qu'un dossier d'inscription complet pour l'année scolaire en cours ait été réceptionné par le pôle administratif.
- ✓ Sous réserve d'avoir payé les **frais d'inscription**.
- ✓ Sous réserve que les factures de l'année scolaire précédente aient toutes été payées.
- ✓ Dans la limite de la capacité d'accueil de la structure.

HORAIRES PÔLE ADMINISTRATIF

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00-12h00	7h30-12h30	9h00-12h00	7h30 - 12h30	9h00-12h00
14h00-17h00	15h00-18h00	15h00-19h00*	15h - 18h	14h00-17h00

*Pendant les vacances fermeture à 18h30 le mercredi.

Le Pôle Administratif est également joignable par mail et téléphone.



Espace
Jeunes
Divonne

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **LES FRAIS D'INSCRIPTION** SONT ÉGALEMENT À RÉGLER EN MEME TEMPS QUE LE DÉPÔT DU DOSSIER POUR QU'IL SOIT PRIS EN COMPTE.

Frais d'inscription :

- ✓ 1 enfant 10€
- ✓ 2 enfants 15€
- ✓ 3 enfants 18€
- ✓ 4 enfants et plus 20€

- **L'accès aux activités** des accueils de loisirs est ouvert à tous, seul le nombre de jours d'inscription par semaine peut être limité selon la priorité suivante :
 - ✓ 5 jours/semaine : justificatifs d'emploi de moins de trois mois des 2 représentants (ou d'un représentant dans le cadre d'une famille mono parentale)
 - ✓ 3 jours/semaine : justificatifs d'emploi et/ou de recherche d'emploi des 2 représentants (ou d'un représentant dans le cadre d'une famille mono parentale)
 - ✓ 2 jours/semaine : sans justificatif

L'Espace Jeunes n'est pas concerné par cette restriction

- **Changement d'horaires** d'accueil des enfants (cf : règlement intérieur ALSH)

- **Documents à télécharger selon vos besoins :**

- ✓ Fiche navette
- ✓ Mandat SEPA
- ✓ Fiche d'inscription planning
- ✓ Calendrier des dates à retenir (divonnais ou extérieur)
- ✓ Autorisation de sortie de territoire supplémentaire